



Extrait du registre des délibérations  
**Comité syndical : SIMA COISE**

REÇU LE

10 OCT. 2011

Séance du : 20 septembre 2011  
Compte rendu affiché le : 26 septembre 2011  
Date de la convocation : 29 août 2011

BOUR-PRÉFECTURE DE MONTDRISON

Nombre de délégués : 33  
En exercice : 33  
Présents : 22  
Votants : 22

Nombre de délégués concernés : 25  
En exercice : 25  
Présents : 19  
Votants : 19

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Boudier JP, Philippon B, Vocanson E.  
CCFL : Mrs Berthet C (2) , Rousset L, Seon M, Vincent Georges (2), Mme Grange M (2)  
CCHL : Mrs Bruyas J.Marc, , Lhopital J.Louis, Moralès Philippe, Villard P.  
SEM : Thizy Gilles (2), Mme Larue M. Françoise  
Autres communes: Mrs Reynard R, Bouchut O, Villemagne G, Laval D, Bruyas B, Pallandre A,  
Mme Didier G.  
Secrétaire de séance : Georges Vincent

Excusés : Mrs Besset C, Gros Richard, Louat R, Chambonnet M, Lornage F, Bruyère C, Gonon P,  
Bruyas J. François, Berne Marcel, Guyot P, Barcet A.

**N° 328 Objet : Demande de subvention exceptionnelle en faveur de la réhabilitation des installations d'ANC classées points noirs sur le bassin versant Coise en maîtrise d'ouvrage publique pour une deuxième tranche de 50 réhabilitations.**

Monsieur le Président rappelle que le SIMA Coise a pris la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées points noirs ». Les particuliers volontaires qui souhaitent s'engager dans la démarche de réhabilitation de leur installation d'ANC classée point noir, devront signer une convention avec le SIMA Coise qui sera maître d'ouvrage délégué pendant la durée des travaux. Les particuliers bénéficieront par l'intermédiaire du SIMA Coise de subventions des Agences de l'Eau L.B ou RM&C, du Conseil Général du Rhône et de la Région Rhône Alpes en fonction du classement de l'installation et de sa localisation.

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite une demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général du Rhône pour une deuxième tranche de 50 réhabilitations incluses dans l'opération globale étude de faisabilité et de travaux de réhabilitation en maîtrise d'ouvrage publique. Cette demande globale représente un montant total à 2 923 000 € (pour les études et les travaux) soit une aide exceptionnelle de 876 900 € par le CG69. Pour la deuxième tranche, le montant s'élève à 521 522.47 € (pour les études et les travaux) soit une aide exceptionnelle de 118 550.21 € par le CG69.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à solliciter les aides financières du Conseil général du Rhône pour une deuxième tranche de 50 réhabilitations d'installations points noirs situées sur le département du Rhône.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 20 septembre 2011

Le Président

Jean Yves Charbonnier